

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le rejet du Traité de Nice par le peuple irlandais, Paris, le 11 juin 2001.

Le rejet du Traité de Nice par le peuple irlandais est, bien sûr, une déception, mais je suis confiant dans la capacité de l'Union européenne à surmonter cette difficulté.

Les Quinze vont analyser la situation sereinement, dès aujourd'hui au Conseil Affaires Générales, puis lors du Conseil européen de Göteborg. Notre objectif demeure naturellement l'entrée en vigueur du Traité avant la fin de l'année 2002, qui est nécessaire pour réaliser l'élargissement. Des solutions peuvent être trouvées, il y a des précédents. Il faut, pour les mettre en oeuvre, comprendre les raisons du non irlandais et trouver les moyens d'y répondre. Nous attendons les indications que pourra nous donner à cet égard le Gouvernement de Dublin et je suis réconforté par les déclarations du Premier Ministre irlandais, qui a marqué son engagement à l'égard du Traité et de l'élargissement.

La poursuite des procédures de ratification dans les Etats membres, aux échéances prévues, est essentielle pour rassurer les pays candidats sur notre détermination à réaliser l'élargissement dans les délais annoncés.